

CHAPITRE 10 – La V^e République de 1958 aux années 1980 : de la République gaullienne à l’alternance et à la cohabitation

Doc 1 p. 184 : Les pouvoirs du président, définis par la Constitution

Art. 5. Le président de la République veille au respect de la Constitution. [...] Il est le garant de l’indépendance nationale, de l’intégrité du territoire et du respect des traités.

Art. 8. Le président de la République nomme le Premier ministre. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du gouvernement. [...]

Art. 9. Le président de la République préside le Conseil des ministres.

Art. 11. Le président de la République peut soumettre au référendum tout projet de loi portant sur l’organisation des pouvoirs publics. [...]

Art. 12. Le président de la République peut, après consultation du Premier ministre et des présidents des Assemblées prononcer la dissolution de l’Assemblée nationale.

Art. 15. Le président de la République est le chef des armées. [...]

Art. 16. Lorsque les institutions de la République, l’indépendance de la nation, l’intégrité de son territoire ou l’exécution de ses engagements internationaux sont menacées d’une manière grave et immédiate et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le président de la République prend les mesures exigées par ces circonstances, après consultation officielle du Premier ministre, des présidents des assemblées ainsi que du Conseil constitutionnel.

Art. 17. Le président de la République a le droit de faire grâce.

Extrait de la Constitution de la V^e République, 1958.

Doc 4 p. 185 : Donner une légitimité plus forte au président

La clé de voûte de notre régime, c'est l'institution d'un président de la République désigné par la raison et le sentiment des Français pour être le chef de l'État et le guide de la France. [...] La Constitution lui confère, à présent, la charge insigne du destin de la France et celui de la République.

Cependant, pour que le président de la République puisse porter et exercer effectivement une charge pareille, il lui faut la confiance explicite de la nation. [...]

Si ce mode de scrutin ne pouvait [...] fixer mes responsabilités à l'égard de la France, ni exprimer à lui seul la confiance que veulent bien me faire les Français, la question serait très différente pour ceux qui [...] viendront après moi prendre le poste que j'occupe à présent. Ceux-là, pour qu'ils soient entièrement en mesure de porter la charge suprême, quel que puisse être son poids, et qu'ainsi notre République continue d'avoir une bonne chance de demeurer solide, efficace et populaire [...], il faudra qu'ils en reçoivent directement mission de l'ensemble des citoyens.

Je crois donc devoir faire au pays la proposition que voici : quand sera achevé mon propre septennat, [...] le président de la République sera dorénavant élu au suffrage universel.

Allocution radiodiffusée et télévisée prononcée par le président de Gaulle,

20 septembre 1962.

Doc 6 p. 186 : La télévision, nouvel outil de communication politique

C'est au peuple lui-même, et non seulement à ses cadres, que je veux être lié par les yeux et par les oreilles. Il faut que les Français me voient et m'entendent, que je les entende et les voie. La télévision et les voyages publics m'en donnent la possibilité. [...] Voici que la combinaison du micro et de l'écran s'offre à moi au moment même où l'innovation commence son foudroyant développement. Pour être présent partout, c'est là soudain un moyen sans égal [...]. Par le son et l'image, je suis proche de la nation.

À présent, les téléspectateurs regardent de Gaulle sur l'écran en l'entendant sur les ondes. Pour être fidèle à mon personnage, il me faut m'adresser à eux comme si c'était les yeux dans les yeux, sans papier et sans lunettes.

Charles de Gaulle, Mémoires d'espoir, 1958-1962, Plon, 1962.

Doc 10 p. 187 : Le point de vue d'hommes politiques de gauche

a. Pierre Mendès-France

Membre du parti radical, il a été président du Conseil sous la IV^e République, régime parlementaire dans lequel le président était sans réel pouvoir.

Sous la V^e République, il n'y a qu'un pouvoir : l'exécutif, le gouvernement ou plutôt le président ; l'Assemblée ne joue aucun rôle, sinon de pure figuration. On est passé d'un extrême à l'autre. Je ne pense pas qu'il soit sain et démocratique de donner, comme aujourd'hui, des moyens aussi larges et aussi incontrôlés à un seul homme et pour sept ans. Un homme élu par trente millions d'électeurs est forcément très puissant.

Pierre Mendès-France, Choisir, Stock, 1974.

b. François Mitterrand

Qu'est-ce que la V^e République sinon la possession du pouvoir par un seul homme ? [...] Et qui est-il, lui, de Gaulle ? Duce, Führer, Caudillo [...] ?

J'appelle le régime gaulliste dictature parce que, tout compte fait, c'est à cela qu'il ressemble le plus parce que c'est vers un renforcement continu du pouvoir personnel qu'inéluctablement il tend, parce qu'il ne dépend plus de lui de changer de cap. Ce n'est pas la première fois qu'un homme d'un grand éclat suscite l'amour des foules. Un passé glorieux, une bonne technique de la propagande et une police vigilante représentent trois atouts maîtres.

François Mitterrand, Le Coup d'État permanent (1964), Les Belles Lettres, 2010.

Doc 2 p. 188 : Les réactions face à l'arrivée de la gauche au pouvoir

L'étonnant est peut-être l'étonnement précisément, qui saisit la France au soir du 10 mai 1981 ; même ceux et celles qui souhaitaient la victoire de la gauche n'y croyaient pas. [...] L'explosion de joie qui saisit les hommes et les femmes de gauche, au soir du 10 mai, s'impose telle une libération soudaine. Comme si la Bastille n'était plus à prendre, des dizaines de milliers de personnes – jusqu'à 200 000 peut-être – y convergent, mêlant La Marseillaise à L'Internationale, les drapeaux tricolores aux drapeaux rouges. [...] L'heure, toute lumineuse qu'elle paraît pour celles et ceux qui espèrent en Mitterrand, se révèle lugubre pour les perdants.

Un journaliste du Figaro ne cache pas son désarroi : « Depuis ce matin, écrit Antoine-Pierre Mariano, tous ceux qui ont la rage de gagner et d'entreprendre ont les jambes coupées ». Le 11 mai, la Bourse de Paris vit une folle journée : les actions ne peuvent être cotées en raison du nombre extraordinaire d'ordres de vente.

Ludivine Bantigny, La France à l'heure du monde. De 1981 à nos jours,

Seuil, 2013.

Doc b. p. 189 : Déclaration de François Mitterrand

Les Français avaient choisi en 1981 l'alternance politique. Ils viennent en majorité de marquer à nouveau, mais en sens contraire, leur volonté de changement. [...]

Pour la première fois, la majorité parlementaire relève de tendances politiques différentes de celles qui s'étaient rassemblées lors de l'élection présidentielle, ce que la composition du gouvernement exprime comme il se doit [...].

Beaucoup de nos concitoyens se posent la question de savoir comment fonctionnent les pouvoirs publics. À cette question, je ne connais qu'une seule réponse, la seule conforme aux intérêts de la nation : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution. Je rappellerai seulement que la Constitution attribue au chef de l'État des pouvoirs que ne peut en rien affecter une consultation électorale où sa fonction n'est pas en cause.

Discours de François Mitterrand devant le Parlement, 8 avril 1986.

Leçon p. 190 : La V^e République de 1958 aux années 1980 : de la République gaullienne à l'alternance et à la cohabitation

A - La fin de la IV^e République

1. Les difficultés de la IV^e République

Face à la guerre d'Algérie, le gouvernement est de plus en plus paralysé par les divisions entre les partisans et les adversaires de l'indépendance algérienne. À Alger, en mai 1958, une manifestation violente des partisans de l'Algérie française fait craindre un coup d'État militaire et une guerre civile en France.

2. L'appel à Charles de Gaulle

Le général de Gaulle, retiré de la vie politique depuis 1946, mais dont le nom a été acclamé par les manifestants d'Alger, est « prêt à assumer les pouvoirs de la République ». Le président de la République, René Coty, fait alors appel à lui pour former un gouvernement. En juin 1958, l'Assemblée nationale lui accorde les pleins pouvoirs pour rétablir l'ordre et préparer une nouvelle Constitution.

B - La République gaullienne (1958-1969)

1. Un régime parlementaire...

La nouvelle Constitution est adoptée par référendum par les Français, le 28 septembre 1958. La V^e République est proclamée.

Le pouvoir législatif appartient au Parlement formé de l'Assemblée nationale et du Sénat ; il discute et vote les lois. L'Assemblée nationale, élue par les citoyens, contrôle aussi l'action du gouvernement et peut le renverser sous certaines conditions.

2. ... mais un pouvoir exécutif fort

Le gouvernement, dirigé par le Premier ministre, détermine et conduit la politique du pays. Il propose des lois et peut compter sur le soutien d'une majorité stable à l'Assemblée, grâce au scrutin majoritaire uninominal.

Ce sont surtout les pouvoirs du président de la République, élu pour 7 ans, qui sont renforcés. Chef de l'État et des armées, il peut organiser un référendum, dissoudre l'Assemblée, prendre des mesures exceptionnelles (art. 16) en cas de menaces graves. La réforme de 1962, qui établit l'élection du président au suffrage universel, renforce son autorité. Le président est désormais choisi directement par les Français.

C - Des institutions qui s'adaptent (1969-1988)

1. La continuité (1969-1981)

Après la démission du général de Gaulle en 1969, les présidents Georges Pompidou puis Valéry Giscard d'Estaing, élus des partis de droite, ne remettent pas en cause les institutions.

2. L'alternance (1981)

L'élection de François Mitterrand en 1981, premier président socialiste depuis 1958, montre qu'une alternance est possible. En juin 1981, l'élection d'une Assemblée nationale majoritairement de gauche complète le changement.

Les réformes économiques et sociales proposées lors de la campagne électorale sont alors adoptées. Mais, bien qu'il ait critiqué la V^e République, François Mitterrand ne modifie ni la Constitution ni les pouvoirs du président.

3. La cohabitation (1986)

En 1986, les élections législatives amènent une majorité de droite à l'Assemblée nationale. Cela crée une situation nouvelle : la cohabitation entre un président de gauche, François Mitterrand, et un Premier ministre de droite, Jacques Chirac.

Malgré des tensions, cela ne paralyse pas la vie politique.

Brevet p.195 - Exercice 1 : Analyser et comprendre un document

La cohabitation selon François Mitterrand

Pourquoi les Français m'ont-ils élu ? [...] Parce qu'un président de la République devient tout aussitôt autre chose que le représentant d'un parti : il devient le Président de tous les Français. [...] Il assure la continuité de l'État. On n'assure pas la continuité de l'État si, lorsqu'il y a un événement électoral, on s'en va. [...] Donc assurer la continuité de l'État, c'est ce que j'ai fait le 17 mars lorsque j'ai annoncé aux Français que j'appellerai un représentant éminent de la nouvelle majorité, ce que j'ai fait le 18 mars [...]. Le président de la République est le garant de l'indépendance nationale [...]. Il est le chef des armées [...]. Il doit veiller aux grands principes sur lesquels se fonde la République. Je respecte le rôle du gouvernement. Je n'interviens que lorsque se trouve en cause l'une des trois responsabilités que je viens d'énumérer.

François Mitterrand, entretien télévisé, 29 mars 1987.